

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASES 189 Subventions (15.000 euros) à trois associations et avenant n° 1 avec l'une d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 15.000 euros à 3 associations pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques GALVANI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 5.000 euros, attribuée à l'association Association Française contre les Myopathies - A F M, Simpa : 44481, dossier 2020_04852, pour l'année 2020.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 2.000 euros, attribuée à l'association Ligue Française contre la Sclérose en Plaques - LFSEP, Simpa : 183048, dossier 2020_02724, pour l'année 2020.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 8.000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Crescendo, dont le texte est joint à la présente délibération, Simpa : 9608, dossier 2020_04111, au titre de l'année 2020.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO